



Payer la facture de l'ancien locataire ?

Par **Karim2014**, le **25/12/2014** à **12:33**

Bonjour,

J'ai déménagé au début de ce mois, et je viens de recevoir une facture de la consommation d'électricité et de gaz de ce mois de décembre venant de la société de l'ancien locataire. Je me demandait qui devrait la payer ? alors j'ai appelé la société de l'ancien locataire et je leur ai demandé qui devrait la payer, ils m'ont dit que c'était moi parce que c'était moi qui habitait durant ce mois. J'ai appelé alors ma société qui m'a dit que c'était l'ancien locataire qui devrait la payer sachant que ce n'est pas par rapport aux dates mais par rapport à l'index.

Donc croire qui maintenant ? Est ce que je devrait payer cette facture ?

Aider moi slv.

Bonnes fêtes

Par **cocotte1003**, le **25/12/2014** à **14:29**

Bonjour, vous êtes en droit de ne payer que les factures à votre nom. Lors de l'état des lieux d'entrée, les index ont dû être notés, vérifier les chiffres et ne payez que ce que vous avez consommé, cordialement

Par **Lag0**, le **26/12/2014** à **10:27**

Bonjour,

Votre situation n'est pas très claire.

Vous êtes le propriétaire du logement ou un locataire qui vient de signer un bail ?

Vous parlez de "sociétés", celle de l'ancien locataire et la votre, mais que sont ces "sociétés" ?